

Règlement sanitaire

L'association « Les 30 bornes de Saint-Paër » met tout en œuvre pour organiser l'ensemble des courses ou marches dans les meilleures conditions sanitaires. Par conséquent, en fonction de l'évolution de l'épidémie de COVID-19 (Coronavirus), un protocole spécifique est imposé aux concurrents et aux spectateurs. En vous inscrivant à l'une des manifestations des 30 bornes, vous vous engagez à vous conformer aux mesures décrites ci-après.

La situation sanitaire contraint l'organisation à supprimer la pasta-partie et la prestation de massage.

MESURES GÉNÉRALES - GRANDS PRINCIPES D'ORGANISATION

Toute personne doit porter un masque dans toute enceinte close ou dûment identifiée.

Lors des moments clés de départ et d'arrivée des courses si les coureurs ne sont pas en mesure d'appliquer une distanciation physique d'un mètre entre chaque individu le masque doit être porté.

- ✓ Mise en place de circuits à sens unique aux postes sujets à regroupement (Retrait des dossards...)
- ✓ Organisation des flux en vue d'éviter les rassemblements.
- ✓ Limitation ou adaptation des services proposés aux coureurs et publics : **aucune inscription sur place au jour de la course**
- ✓ Mise en place de signalétiques pédagogiques rappelant les bons comportements.
- ✓ Sensibilisation des bénévoles au respect des règles sanitaires.
- ✓ Désinfection régulière des espaces utilisés

Ces engagements s'adressent non seulement aux participants ainsi qu'au public, mais aussi à tous les acteurs qui prennent part aux événements : membres de l'organisation, bénévoles, prestataires, partenaires, médias, ... Dans l'optique d'obtenir l'adhésion de tous, une charte d'engagement est en annexe et tout coureur ou bénévole s'engage dans le cadre d'une organisation raisonnée des événements et du respect de la santé et la sécurité générale, selon les recommandations des autorités.

Un référent coordinateur de plan Covid-19 sur la course a été désigné ainsi qu'un adjoint.

APRÈS COURSE

- Maintien d'une cellule de veille Covid-19 pendant 14 jours post-course.
- Faire appel au sens civique des athlètes en leur demandant de prévenir le référent Covid-19 après course en cas de déclaration de maladie (à formuler dans les infos pré-course).

Mesures spécifiques COVID-19 (Coronavirus)

Afin de limiter au maximum les échanges entre participants et bénévoles et afin d'accélérer le retrait des dossards, il est obligatoire de fournir en ligne ou par courrier votre licence sportive ou votre certificat médical en amont de la manifestation.

Aucune pièce justificative ne sera acceptée sur place et l'organisateur se réserve le droit de ne pas distribuer le dossard si le dossier en ligne n'est pas complet.

1. Retrait des dossards :

Mesures spécifiques COVID-19 (Coronavirus)

Port du masque obligatoire

Lavage des mains à l'entrée dans les zones départ-arrivée (gel hydroalcoolique fourni par l'organisation)

Présentation du pass sanitaire aux bénévoles assignés à sa vérification

INSCRIPTIONS ET REMISE DES DOSSARDS

- Inscription uniquement en ligne en amont des événements – aucune inscription sur place.
- Collecte et vérification des justificatifs médicaux en amont de la remise des dossards en version digitale.
Seul un dossier d'inscription complet permettra la récupération du dossard.
- Mise en place d'un parcours de circulation à sens unique pour la récupération des dossards et pour la collecte des chaussures, couvertures au profit du Samu Social
- En application des règles nationales de mesures sanitaires dans les zones où la distanciation physique d'un mètre entre chaque individu ne pourra être respectée, le port du masque sera exigé tout au long de la procédure de retrait.
- Marquage au sol des files d'attente.
- Installation des bénévoles à des postes de travail séparés et port du masque FFP2 pour chacun d'eux.
- Présentation des pièces d'identité et/ou licence sans contact
- Mise en place de bénévoles responsables du flux régulier des participants

2. Départ-Arrivée :

Mesures spécifiques COVID-19 (Coronavirus)

Départ, premiers mètres de la course et arrivée :

Port du masque obligatoire au départ et à l'arrivée des épreuves

Accès aux participants **uniquement dans la zone départ (pas de sas) avec port du masque**

Jet du masque au sol interdit et sanctionné d'une disqualification comme pour tout déchet.

Durant les épreuves :

Pas de port de masque sauf aux postes de ravitaillement

Maintenir une distanciation de 2 mètres en toutes circonstances

ZONE D'ARRIVÉE : tente avec informatique

- Zone interdite aux non-participants, pas de public (ou dans le respect des règles de distanciation préconisées par les autorités).
- Pas d'affichage des résultats sur le site d'arrivée (consultation des résultats en ligne)

3. Les ravitaillements

- Privilégier la course en autosuffisance complète sur les 30 bornes en individuel pour limiter les regroupements autour des ravitaillements
- Privilégier le service par les bénévoles pour limiter au maximum les contacts avec les denrées et les gobelets, bouteilles...

4. Acceptation et conditions générales

L'organisateur décline toute responsabilité pour tous incidents ou accidents pouvant survenir, avant, pendant ou après l'épreuve et découlant du non-respect du règlement.

- Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses, sous peine de disqualification pour les partants.

ANNEXE

CHARTE DU COUREUR – ENGAGEMENT POST COVID-19

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, en tant que coureur, marcheur de l'évènement

Les 30 bornes de Saint-Paër, je m'engage à :

1. Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouvert ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).
2. Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :
 - Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la file du parcours de sortie
 - Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée
 - Ne pas cracher au sol
 - Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle
 - Ne pas jeter de déchets sur la voie publique
 - Respecter et laisser les lieux publics propres
 - Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...), ...
3. Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.
4. Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.
5. Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).
6. Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible.
7. Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours
8. Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.
9. Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « StopCovid » préalablement à ma venue sur l'évènement.
10. Choisir des épreuves proches de son lieu d'habitation et nécessitant peu de déplacements et de transports